

SISA mode d'emploi : Comptabilité de caisse ou d'engagement ? IR ou IS ?

Ce qu'il faut savoir pour éviter les galères

Janvier 2026

Dans de nombreuses équipes constituées en SISA, le premier versement de l'ACI arrive aux alentours d'avril. Pourtant, la clôture des comptes doit avoir lieu le 31 décembre de la même année.

Et ensuite ? Comment financer le salaire du coordinateur dès janvier, alors que le nouvel ACI n'a pas encore été versé ?

C'est une question récurrente, et parfois source de tension, pour bien des structures engagées dans l'ACI.

Ce type de situation oblige l'équipe (et pas le cabinet comptable) à faire des choix stratégiques dès la création de la SISA :

- ➔ Mise en place d'un fonds de roulement
- ➔ Comptabilité de caisse/ de trésorerie ou d'engagement
- ➔ Choix du régime fiscal : impôt sur le revenu (IR) ou impôt sur les sociétés (IS)

Autant de questions qui trouveront des éclairages dans ce document synthétique, pensé pour accompagner les équipes dans leurs premiers choix (ou pour faire évoluer les choix initiaux) structurants au moment de la création ou de l'évolution de leur SISA.



Comptabilité d'engagement ou comptabilité de trésorerie :

La plupart des petites structures libérales tiennent une comptabilité de trésorerie (enregistre les recettes et les dépenses uniquement lorsqu'elles sont réellement encaissées ou payées).

Mais une SISA peut opter pour une comptabilité d'engagement, plus adaptée à la gestion de projet, ainsi qu'à la temporalité et aux contraintes qui s'imposent aux MSP.

La comptabilité d'engagement consiste à enregistrer les dépenses et les recettes au moment où elles sont engagées (facture reçue ou émise), et non au moment où l'argent est effectivement payé ou encaissé.

Cela permet d'avoir une vision plus fidèle de l'activité réelle et de mieux justifier les dépenses sur un exercice donné, notamment dans le cadre de financements publics comme l'ACI.

Comptabilité de caisse	Comptabilité d'engagement
Dépenses/recettes enregistrées à l'encaissement réel	Dépenses/recettes enregistrées dès l'engagement (facture, devis, etc.)
Vision court terme	Vision précise sur l'année, meilleure anticipation
Moins précis pour justifier les dépenses subventionnées	Adapté pour sécuriser les soldes ACI, subvention, etc.

IR / IS : des impacts concrets sur la gestion de votre SISA :

Le choix entre l'impôt sur le revenu (IR) et l'impôt sur les sociétés (IS) n'est pas qu'une formalité fiscale. Il a des conséquences directes sur le mode de calcul des bénéfices, la distribution des résultats, la possibilité de constituer un fonds de roulement, ou encore sur le type de comptabilité à adopter.

Ce choix doit être anticipé collectivement, en tenant compte :

- ➔ du niveau d'activité et des excédents prévisibles,
- ➔ de la présence ou non de salariés (coordinateur, assistant.e médical.e...),
- ➔ et de la volonté de l'équipe de réinvestir ou de se verser des parts de résultat.

Un choix inadapté peut compliquer la gestion... un bon choix peut donner de la souplesse, de la lisibilité et de l'adhésion à la structure.

	Impôt sur le revenu (IR)	Impôt sur les sociétés (IS)
Fonctionnement par défaut	Oui	Non, option volontaire à formuler signé de tous les associés
Qui est imposé ?	Les associés (directement sur leur quote-part de bénéfices) sans qu'ils ne perçoivent les sommes versées	La SISA paie l'impôt, puis les associés sur dividendes en cas de décision de distribution
Souplesse	Grande	Plus de rigueur comptable demandée
Impact en cas de déficit	Répercuté chez les associés	Ne peut pas être imputé sur le revenu perso des associés mais est conservé par la SISA qui l'imputera sur les bénéfices à venir
Utilité d'un fonds de roulement ?	Impossible à constituer puisque le résultat de chaque exercice est affecté par défaut à chaque associé sauf décision d'affectation de mise en réserve	Possible via mise en réserve en fin d'exercice
Conseillé quand ?	Pour un démarrage simple	Si la SISA génère des excédents à long terme ou emploie du personnel
Quelle comptabilité ?	Engagement ou trésorerie en option	Uniquement d'engagement
Avantages :	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Régime par défaut, plus simple à mettre en œuvre ➔ Moins de formalisme comptable 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Possibilité de constituer des réserves (fonds de roulement) ➔ Imposition au niveau de la structure et des dividendes (si versés) ➔ Plus adapté si la SISA emploie du personnel ou dégage des excédents
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Pas de vraie mise en réserve possible ➔ Chaque associé est imposé sur sa part, même sans versement ➔ Moins adapté à une gestion plurianuelle 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Option IS irrévocabile sauf au cours des 5 premières années d'exercices. ➔ Plus de formalisme et charges comptables ➔ Double imposition en cas de distribution (IS + IR sur dividendes)

À noter : une SISA peut opter pour l'IS dès sa création, ou faire le changement plus tard (avec délai et conséquences fiscales à anticiper).

Questions à se poser en équipe :

- 👉 A-t-on ou souhaite-t-on un ou plusieurs salariés (coordinateur, médecin(s), IPA, etc.) ?

Comptabilité d'engagement : permet de comptabiliser les dépenses avant leur paiement réel.

- 👉 A-t-on besoin d'une vision précise et anticipée de notre budget ?

Comptabilité d'engagement : permet un suivi plus stratégique des dépenses engagées, utile pour planifier l'ACI.

- 👉 Souhaite-t-on lisser notre trésorerie dans le temps (ex. pour éviter les à-coups) ?

IS + engagement : permet de lisser les excédents, conserver des réserves d'une année sur l'autre.

- 👉 Chaque associé souhaite gérer sa part librement ?

IR : chaque associé est imposé individuellement, à hauteur de sa part, sans mécanisme collectif de réserve.

- 👉 A-t-on besoin de justifier des dépenses engagées avant leur paiement effectif (ex. : ACI, subvention) ?

Comptabilité d'engagement : enregistre les dépenses dès l'engagement, utile pour démontrer l'utilisation d'un financement dès janvier.

- 👉 Est-ce qu'on veut garder une lecture simple des entrées et sorties réelles ?

Comptabilité de trésorerie : enregistre uniquement ce qui est effectivement payé ou encaissé, plus simple à suivre au quotidien.

